

Service Public Fédéral  
FINANCES



Administration générale  
de la FISCALITE

**AVIS AUX EMPLOYEURS ET AUTRES DEBITEURS DE REVENUS  
SOU MIS AU PRECOMPTE PROFESSIONNEL**

**FICHE 281.29**

**REVENUS DE L'ECONOMIE COLLABORATIVE**

\* \* \*

**REVENUS DE 2019**

## **MODIFICATIONS**

<b>Pages</b>	<b>Description</b>
5	Date limite de rentrée des documents : avant le 1 <sup>er</sup> mars 2020
/	Cadre 10 : suppression
/	Cadre 11 : suppression
13	Cadre 12 (ancien) devient cadre 10

## **ABREVIATIONS UTILISEES**

<b>AR</b>	Arrêté royal
<b>AR/CIR 92</b>	Arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992
<b>CIR 92</b>	Code des impôts sur les revenus 1992
<b>ComIR 92</b>	Commentaire administratif du Code des impôts sur les revenus 1992
<b>CCT</b>	Convention collective de travail
<b>L</b>	Loi
<b>MB</b>	Moniteur belge
<b>NE</b>	Numéro d'entreprise
<b>NIF</b>	Numéro d'identification fiscal
<b>NN</b>	Numéro national

# TABLE DES MATIERES

<b>Intitulé</b>	<b>Page</b>
Modifications .....	2
Abréviations utilisées.....	2
Introduction.....	5
Remarques préliminaires.....	5
<b><u>En-tête</u></b>	
Année.....	7
<b><u>Cadre 1</u></b>	
N° .....	7
<b><u>Cadre 2</u></b>	
Date de début de l'activité .....	7
Date de cessation de l'activité .....	7
<b><u>Cadre 3</u></b>	
Débiteur des revenus .....	7
NE .....	8
<b><u>Cadre 4</u></b>	
Expéditeur .....	8
NN ou NE .....	8
Destinataire .....	8
<b><u>Cadre 8</u></b>	
N° national ou NIF ou date et lieu de naissance .....	9
<b><u>Cadre 9</u></b> (Revenus bruts totaux perçus par l'intermédiaire d'une plateforme agréée)	
Revenus visés .....	10
Code activité.....	10
Précision .....	12
Montant .....	12

**Cadre 10** (Autres sommes retenues à la source)

Nature .....	13
Activité.....	13
Sommes retenues .....	13

**Modèle de fiche 281.29**

Recto.....	14
Verso.....	15

**PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'ERREURS**  
**DANS L'ETABLISSEMENT DES FICHES**

Procédure.....	16
----------------	----


**Cas spécifiques**

Montants non indiqués ou inférieurs à ceux qui auraient dû être mentionnés .....	16
Montants indiqués supérieurs à ceux qui auraient dû être mentionnés .....	17
Montants repris dans une rubrique inadéquate.....	17
Montants repris sur une fiche autre que celle qui aurait dû être établie.....	17
Erreurs dans l'identification du bénéficiaire.....	18

## **REMARQUES PRELIMINAIRES**

### **DATE LIMITE DE RENTREE DES DOCUMENTS**

En tant qu'organismes (sociétés ou asbl) qui hébergent des plateformes agréées dans le cadre de l'économie collaborative, vous devez introduire **avant le 1<sup>er</sup> mars 2020**, via Belcotax on web, les fiches concernant les revenus que vous avez payés ou attribués **au cours de l'année 2019**, même s'ils sont comptabilisés autrement que par année civile.

 Vous devez remettre, avant le 1<sup>er</sup> mars, à chaque bénéficiaire de revenus, une copie de la fiche afin de permettre à ce dernier de pouvoir compléter sa déclaration à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt des non-résidents<sup>1</sup>.

Vous êtes en la matière libre de communiquer cette copie comme vous le souhaitez, le cas échéant par e-mail ou par la poste. Dans le cas d'un envoi exclusivement par e-mail, il est toutefois souhaitable que cela se fasse avec l'accord préalable du bénéficiaire des revenus.

---

### **BELCOTAX**

En tant qu'organismes qui hébergent des plateformes agréées, **vous devez** introduire les fiches via l'application Belcotax-on-web.

Vous devez solliciter les dérogations à cette règle auprès du centre de documentation - précompte professionnel compétent. Celles-ci ne sont accordées que dans des circonstances très exceptionnelles.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements concernant Belcotax-on-web auprès du Contact Center du SPF Finances au n° 0257 257 57 ou sur [www.belcotaxonweb.be](http://www.belcotaxonweb.be).

---

### **MODELE DE FICHE 281.29**

Vous pouvez sans autorisation préalable créer votre propre modèle de fiche, à condition qu'il contienne les mêmes éléments que le modèle officiel.

Vous pouvez vous limiter aux rubriques et cadres dans lesquels des données (montants ou informations) sont reprises.

**Respectez, dans ce cas, impérativement la numérotation des cadres, les intitulés et les codes du modèle officiel ainsi que la reproduction du texte des renvois en rapport aux données reproduites sur votre modèle.**

Vous pouvez télécharger les fiches 281 gratuitement, au format PDF, sur [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be) > experts & partenaires > secrétariats sociaux et débiteurs de revenus > avis aux débiteurs.

---

### **CONVENTIONS INTERNATIONALES**

Vous devez reprendre les revenus que vous avez payés à un résident d'un Etat avec lequel la Belgique a conclu une convention préventive de la double imposition sur une fiche individuelle correspondant à leur nature. Les renseignements mentionnés sur ces fiches peuvent être transmis aux autorités étrangères concernées.

---

<sup>1</sup> Article 53/3, AR/CIR 92.

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Le Service Public Fédéral Finances met gratuitement à disposition la banque de données bilingue Fisconetplus.

Fisconetplus contient des informations concernant diverses matières fiscales (impôt des personnes physiques, impôt des sociétés, TVA, droits de succession, droits d'enregistrement, ...) et non fiscales apparentées (droit civil, ...).

[www.fisconetplus.be](http://www.fisconetplus.be)

Vous pouvez consulter les articles du CIR 92, de l'AR/CIR 92 et du ComIR 92 cités dans le présent avis aux employeurs sur le site précité.

-----

## **FICHE 281.29**

### **En-tête**

#### **ANNEE**

Il s'agit de l'année qui correspond à l'année de paiement ou d'attribution des revenus.

-----

### **Cadre 1**

#### **N°**

Numérotez les fiches de manière continue (voir également la brochure Belcotax disponible sur [www.belcotaxonweb.be](http://www.belcotaxonweb.be)). Ne faites aucune distinction entre les destinataires belges ou étrangers.

-----

### **Cadre 2**

#### **DATE DE DEBUT ET DE CESSATION DE L'ACTIVITE**

##### **Date de début de l'activité**

**Le prestataire de service a-t-il débuté son (ses) activité(s) via la plateforme au cours de l'année 2019 ?**

**OUI**            Mentionnez ici la date d'inscription en tant que prestataire de services auprès de la plateforme.

**NON**            Ne rien mentionner ici.

##### **Date de cessation de l'activité**

**Le prestataire de service exerce-t-il encore son (ses) activité(s) via la plateforme au 31 décembre 2019 ?**

**OUI**            Ne rien mentionner ici.

**NON**            Mentionnez ici la date de désinscription ou de clôture du compte en tant que prestataire de services auprès de la plateforme.

**La date doit être reprise selon le format : JJ-MM-AAAA (Ex.: 31-12-2019).**

-----

### **Cadre 3**

#### **DEBITEUR DES REVENUS**

##### **Qui est le débiteur des revenus ?**

C'est celui qui a payé ou attribué les revenus. Il s'agit de l'organisme (société ou asbl) au sein de laquelle la plateforme est hébergée.

##### **Identification**

Mentionnez ici l'identité complète du débiteur, c'est-à-dire sa dénomination et sa forme juridique, la rue, le numéro et éventuellement la boîte postale, ainsi que le code postal et la commune<sup>2</sup>.

Mentionnez le nom de la commune en entier.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'adresse du siège social, du principal établissement ou du siège de direction ou d'administration au sein de l'Espace économique européen ou d'un Etat avec lequel la Belgique est liée par un accord international.

## NE

Mentionnez ici le numéro d'entreprise du débiteur des revenus attribué par la Banque-carrefour des entreprises ou, à défaut, le numéro d'identification pour la TVA dans l'Etat membre de l'Espace économique européen ou dans l'Etat dont les entreprises doivent être traitées en Belgique comme des entreprises belges en application d'un accord international.

-----

## Cadre 4

### EXPEDITEUR

#### Qui est l'expéditeur ?

C'est la personne physique, la personne morale, l'association ou le secrétariat social qui a établi la fiche.

#### Identification

Mentionnez ici l'identité complète de l'expéditeur, c'est-à-dire le nom ou la dénomination, la rue, le numéro et éventuellement la boîte postale, ainsi que le code postal et la commune.

Mentionnez le nom de la commune en entier.

#### But

En cas de non distribution, les fiches seront retournées à l'expéditeur. Ce dernier n'est pas nécessairement le débiteur des revenus.

#### NN ou NE

Mentionnez ici le numéro national ou le numéro d'entreprise de l'expéditeur.

-----

### DESTINATAIRE

#### Qui est le destinataire ?

C'est la personne qui a perçu les revenus imposables, dans ce cas le prestataire de services.

**La fiche ne peut être établie qu'au nom d'une personne physique inscrite auprès de la plateforme comme prestataire de service.**

#### Identification

Mentionnez ici l'identité complète du destinataire, c'est-à-dire le nom et le(s) prénom(s), la rue, le numéro et éventuellement la boîte postale, ainsi que le code postal et la commune.

Mentionnez toujours le premier prénom en entier. Vous pouvez réduire les autres prénoms à leurs initiales.

Mentionnez le nom de la commune en entier.

#### Adresse

##### Si le bénéficiaire des revenus:

- **est domicilié en Belgique:**  
mentionnez ici sa dernière adresse connue;



- ***n'est pas domicilié en Belgique:***  
mentionnez ici l'adresse complète à l'étranger ainsi que l'Etat étranger.
- 

## **Cadre 8**

### **N° NATIONAL OU NIF OU DATE ET LIEU DE NAISSANCE**

#### **Le bénéficiaire des revenus est domicilié en Belgique**

Mentionnez ici:

- son numéro d'inscription au Registre national des personnes physiques;
- à défaut, la date **et** le lieu de naissance tels que repris sur les documents officiels (carte d'identité, permis de conduire, passeport, etc.).

#### **Le bénéficiaire des revenus n'est pas domicilié en Belgique**

Mentionnez ici:

- le numéro banque-carrefour<sup>3</sup> **ou** le NIF attribué à leurs ressortissants par les pays de l'Union européenne;
- à défaut, la date **et** le lieu de naissance tels que repris sur les documents officiels (carte d'identité, permis de conduire, passeport, etc.).

#### **Où trouver le NIF ?**

Vous trouverez de plus amples informations relatives aux documents où est repris le NIF, images à l'appui, en consultant le site web de la Commission européenne à l'adresse: [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/tin/tinByCountry.html](https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html).

-----

---

<sup>3</sup> Egalement dénommé 'numéro Bis' : il s'agit du numéro d'identification des personnes physiques qui ne sont pas inscrites au Registre national des personnes physiques, attribué par la Banque-carrefour en application de l'article 4 de la loi du 15.01.1990 (MB 22.02.1990).

## **Cadre 9**

### **REVENUS BRUTS TOTAUX PERÇUS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE PLATEFORME AGREE**

#### **Quels sont les revenus visés?**

Tous les revenus obtenus directement ou indirectement de prestations de services rendues par un particulier à un autre particulier, en dehors du cadre de leur activité professionnelle, dans le cadre de conventions conclues par l'intermédiaire d'une plateforme agréée.

Mentionnez ici, par code d'activité, le montant brut total des revenus perçus par l'intermédiaire d'une plateforme, y compris les revenus de biens immobiliers, les revenus de biens mobiliers et les revenus de sous-location d'immeubles, dans la mesure où ces biens ont été utilisés par le bénéficiaire des revenus pour recueillir les revenus pour services rendus.



Les services ne peuvent en aucun cas être liés à l'activité que le prestataire exerce en tant qu'indépendant ou à l'activité de la société dont le prestataire est dirigeant.

#### *Exemple :*

Les revenus provenant des services de plafonnage offerts par un entrepreneur de travaux de construction indépendant ou un dirigeant d'une entreprise de construction constituent des revenus professionnels.

-----

#### **Code activité**

Mentionnez ici le chiffre correspondant à l'activité exercée par le prestataire de service tel que repris dans le tableau mentionné ci-dessous.

Si un même prestataire de service a exercé simultanément ou successivement plusieurs activités différentes via la plateforme pendant l'année des revenus, mentionnez alors chacune des activités exercées à raison d'une seule activité par ligne.

Si vous mentionnez un chiffre correspondant à une rubrique intitulée "Autre (à préciser)", veuillez dans ce cas mentionner dans la colonne "Précision" la nature exacte de l'activité exercée.

#### *Exemple :*

Code activité	Précision
10	Cours de danse

#### Liste des "codes activité":

Activité	Code
<b>Animaux</b>	
• Garde	1
• Promenade	2
• Soins / toilettage	3
• Autre (à préciser)	4
<b>Education et formation</b>	
• Soutien scolaire et enseignement	5
• Cours de sport	6
• Cours de cuisine	7

• Cours de musique	8
• Cours de langue	9
• Autre (à préciser)	10
<b>Bricolage / Construction / Bâtiment / Jardinage</b>	
• Montage de meubles	11
• Maçonnerie	12
• Plomberie	13
• Toiture	14
• Électricité	15
• Sanitaires	16
• Peinture	17
• Terrassement	18
• Jardinage	19
• Autre (à préciser)	20
<b>Transports et logistique</b>	
• Service avec chauffeur	21
• Co-voiturage	22
• Livraison de biens	23
• Autre (à préciser)	24
<b>Hébergement</b>	
• Location avec services	25
• Sous-location avec services <sup>4</sup>	26
<b>Culture, loisirs et tourisme (guide, animateur)</b>	
• Guide touristique	27
• Guide culturel	28
• Animateur	29
• Autre (à préciser)	30
<b>Aides ménagères</b>	
• Nettoyage	31
• Repassage	32
• Couture	33
• Repas	34
• Courses	35
• Autre (à préciser)	36

<sup>4</sup> Par service, il y a lieu d'entendre la fourniture d'un repas, le nettoyage de l'hébergement, la fourniture du linge de maison, etc.

<b>Services TIC (Technologies de l'information et de la Communication)</b>	
• Cours	37
• Installation matériel, périphériques	38
• Création de sites	39
• Autre (à préciser)	40
<b>Réparations diverses</b>	
• Electriques, électroniques, optiques, informatiques et multimédias	41
• Electroménagers	42
• Mobilier	43
• Voiture	44
• Autre (à préciser)	45
<b>Évènement</b>	
• Animation	46
• Serveur – hôtesse	47
• Photographe	48
• Organisateur d'évènements	49
• Autre (à préciser)	50
<b>Services divers aux personnes</b>	
• Déménagement	51
• Babysitting	52
• Aide administrative	53
• Autre (à préciser)	54

### Précision

Indiquez ici la nature exacte de l'activité exercée dès lors que vous avez mentionné en colonne "code d'activité" un code correspondant à une activité intitulée "Autre (à préciser)".

### Montant

Mentionnez ici le montant brut réellement payé ou attribué au prestataire de service, majoré le cas échéant des sommes retenues à la source par la plateforme qui sont mentionnées au cadre 10.



Mentionnez ici tant les revenus liés aux prestations de services que les revenus de biens immobiliers, de biens mobiliers ainsi que les revenus de sous-location d'immeuble dans la mesure où ces biens ont été utilisés par le prestataire de services pour recueillir les revenus de services rendus.

-----

## **Cadre 10**

### **AUTRES SOMMES RETENUES A LA SOURCE**

#### **Nature**

Indiquez ici la nature des retenues effectuées par la plateforme sur le montant total brut (exemple : taxe de séjour, prélèvement pour la plateforme, etc.).

Utilisez une ligne par type de somme retenue.

#### **Activité**

Pour chaque nature de somme retenue, mentionnez ici le code d'activité qui a fait l'objet d'une telle retenue.

#### **Sommes retenues**

Pour chaque nature de somme retenue, mentionnez ici le montant total effectivement retenu par activité concernée.

-----

**FICHE N° 281.29 REVENUS DE L'ECONOMIE COLLABORATIVE - ANNEE 2019**

1. N° ..... 2. Date de début de l'activité : ..... de la cessation de l'activité : .....

3. **Débiteur des revenus :**  
NE : .....  
.....  
.....

4. Expéditeur : ..... ..... ..... NE : .....	Destinataire : ..... ..... ..... ..... ..... .....
--	--

5. Situation de famille	Cjt.	Enf.	Autres	Divers	6. Etat civil : <span style="background-color: black; color: black;">[REDACTED]</span>	7. N° commission paritaire : <span style="background-color: black; color: black;">[REDACTED]</span>
	<span style="background-color: black; color: black;">[REDACTED]</span>	<span style="background-color: black; color: black;">[REDACTED]</span>	<span style="background-color: black; color: black;">[REDACTED]</span>	<span style="background-color: black; color: black;">[REDACTED]</span>	8. N° National ou NIF ou date et lieu de naissance : .....	

9. **REVENUS BRUTS TOTAUX PERCUS PAR L'INTERMEDIAIRE D'UNE PLATEFORME AGREEE (1) :**

Code activité (2) :	Précision (3) :	Montant (4) :
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
<b>TOTAL (5) :</b>		.....

10. **AUTRES SOMMES RETENUES A LA SOURCE (6) :**

Nature :	Activité :	Sommes retenues :
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA FISCALITE**

Modèle de fiche établi en exécution de l'art. 53/3 de l'AR/CIR 92

**AVIS IMPORTANT AUX BENEFICIAIRES DES REVENUS**

Si, pour l'année des revenus 2019, le montant total des revenus de l'économie collaborative (cadre 9) de la présente fiche et, le cas échéant, d'autres fiches 281.29, majorés des revenus du travail associatif ainsi que des revenus qui résultent de services occasionnels entre citoyens :

- ne dépasse pas 6.250 euros,  
vous ne devez en principe pas mentionner le montant repris au cadre 9 dans votre déclaration à l'impôt sur les revenus.
- dépasse 6.250 euros et que
  1. **vous êtes en mesure** de prouver que ces revenus ne constituent pas des revenus professionnels :  
Vous devez en principe mentionner le montant repris au cadre 9 dans votre déclaration à l'impôt sur les revenus en regard du code 1460 (ou 2460).
  2. **vous n'êtes pas en mesure** de prouver que ces revenus ne constituent pas des revenus professionnels :  
Vous devez, en principe, déclarer le montant repris au cadre 9, selon le cas, soit à titre de rémunérations, soit à titre de bénéfices ou profits.

**Dans votre propre intérêt, il est souhaitable que vous conserviez cette fiche. Elle ne doit pas être jointe à la déclaration à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt des non-résidents.**

---

**RENVIS**

- (1) Doit être mentionné ici, par code d'activité, le montant brut total des revenus perçus par l'intermédiaire d'une plateforme, y compris les revenus de biens immobiliers, les revenus de biens mobiliers et les revenus de sous-location d'immeubles, dans la mesure où ces biens ont été utilisés par le bénéficiaire des revenus pour recueillir les revenus pour services rendus.
- (2) Indiquez ici le code précis de l'activité exercée. Si un même prestataire de service exerce plusieurs activités, mentionnez les différents codes des diverses activités exercées à raison d'un seul code par ligne.
- (3) Lorsque le code mentionné en colonne "code d'activité" correspond à une activité "autre", veuillez préciser ici la nature de l'activité exercée.
- (4) Mentionnez le montant brut total des sommes payées ou attribuées par la plateforme avant déduction des sommes retenues à la source par la plateforme agréée.
- (6) Mentionnez ici la nature de la retenue à la source ainsi que les codes d'activités qui ont fait l'objet d'une telle retenue à la source et enfin le montant de la retenue à la source effectuée par la plateforme agréée. Utilisez une ligne par nature de retenue à la source.

## PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'ERREURS DANS L'ETABLISSEMENT DES FICHES

### PROCEDURE

Dès que vous constatez une erreur, vous devez établir des fiches correctives. Utilisez pour cela toujours le modèle en vigueur pour l'année de paiement ou d'attribution du revenu faisant l'objet de l'erreur.

Tenez compte des particularités mentionnées ci-dessous pour compléter les fiches correctives ainsi que des instructions de " l'avis aux employeurs et autres débiteurs de revenus soumis au précompte professionnel " en vigueur pour l'année concernée.

#### Attention :

- **Si vous avez introduit les fiches fautives originales par voie électronique via Belcotax, vous devez introduire les fiches correctives par voie électronique.**
- **Si vous avez introduit les fiches fautives sur support papier, vous devez introduire les fiches correctives sur support papier.**



#### REMARQUE IMPORTANTE

Par le terme 'montant', il faut comprendre le montant des revenus imposables, Toutefois, si vous devez rectifier le montant d'autres données qui figurent sur les fiches (par exemple, précompte professionnel, cotisation spéciale pour la sécurité sociale, montant des cotisations d'assurance complémentaire), vous devez toujours appliquer les directives pour remplir les fiches doivent toujours être appliquées.

-----

## MONTANTS NON INDIQUES OU INFÉRIEURS A CEUX QUI AURAIENT DU ÊTRE MENTIONNES

### PROCEDURE A SUIVRE

Il existe deux possibilités via Belcotax-on-web :

1. **Etablissez une nouvelle fiche complémentaire à la précédente :**  
Donnez à la fiche un nouveau n° d'ordre et délivrez un double de la fiche au bénéficiaire. Vous ne devez porter aucune mention particulière sur la fiche.
2. **Modifiez la fiche originale au moyen d'un fichier correctif ou en ligne :**  
Conservez le n° d'ordre de la fiche originale et augmentez seulement les montants concernés. Délivrez un double de la fiche au bénéficiaire portant la mention 'Correction de l'original'.

Des directives concrètes sont disponibles dans la brochure Belcotax-on-web sur [www.belcotaxonweb.be](http://www.belcotaxonweb.be).

-----



## **MONTANTS INDIQUES SUPERIEURS A CEUX QUI AURAIENT DU ETRE MENTIONNES**

### **MONTANTS REPRIS DANS UNE RUBRIQUE INADEQUATE**

#### **PROCEDURE A SUIVRE**

Il existe deux possibilités via Belcotax-on-web :

1. **Modifiez la fiche originale au moyen d'un fichier correctif ou en ligne :**  
Conservez le n° d'ordre de la fiche et adaptez seulement les rubriques concernées. Délivrez au bénéficiaire un double de la fiche portant la mention 'Correction de l'original'.
2. **Annulez la fiche originale et introduisez ensuite une nouvelle fiche :**  
Donnez à la fiche un nouveau n° d'ordre et délivrez au bénéficiaire un double de la fiche portant la mention 'Annule et remplace la précédente'.

Des directives concrètes sont disponibles dans la brochure Belcotax-on-web sur [www.belcotaxonweb.be](http://www.belcotaxonweb.be).

-----

## **MONTANTS REPRIS SUR UNE FICHE AUTRE QUE CELLE QUI AURAIT DU ETRE ETABLIE**

#### **PROCEDURE A SUIVRE**

1. Si la fiche est entièrement incorrecte :  
**Annulez la fiche originale et introduisez ensuite une nouvelle fiche d'un autre modèle :**  
Donnez à la fiche un nouveau n° d'ordre et délivrez au bénéficiaire un double de la fiche portant la mention 'Annule et remplace la précédente'.
2. Lorsque la fiche est partiellement incorrecte, il existe deux possibilités dans Belcotax-on-web :
  - **Modifiez la fiche originale au moyen d'un fichier correctif ou en ligne :**  
Conservez le n° d'ordre de la fiche et adaptez seulement les rubriques concernées. Délivrez au bénéficiaire un double de la fiche portant la mention 'Correction de l'original'. Etablissez ensuite une nouvelle fiche d'un autre modèle avec un nouveau n° d'ordre. Délivrez au bénéficiaire un double de la fiche sans mention spéciale.
  - **Annulez la fiche originale et introduisez deux nouvelles fiches :**  
Donnez à chaque fiche un nouveau n° d'ordre. Délivrez au bénéficiaire un double de la fiche du modèle original portant la mention 'Annule et remplace la précédente' ainsi qu'un double de la nouvelle fiche sans mention spéciale.

Des directives concrètes sont disponibles dans la brochure Belcotax-on-web sur [www.belcotaxonweb.be](http://www.belcotaxonweb.be).

-----

## **ERREURS DANS L'IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE**

### **PROCEDURE A SUIVRE**

1. Numéro national erroné :  
Annulez la fiche originale et introduisez une nouvelle fiche avec un nouveau n° d'ordre et le numéro national correct.
  
2. Nom et/ou adresse erroné(s) :
  - Le NN a été complété dans la fiche originale :  
Corrigez la fiche au moyen d'un fichier correctif ou en ligne.
  
  - Le NN n'a pas été complété sur la fiche originale :  
Annulez la fiche originale et introduisez une nouvelle fiche avec les données d'identification correctes.

Des directives concrètes sont disponibles dans la brochure Belcotax-on-web sur [www.belcotaxonweb.be](http://www.belcotaxonweb.be).

-----